



PROVINCE DE LIEGE COMMUNE DE JALHAY ARRONDISSEMENT DE VERVIERS

**ARRETE DE POLICE CONCERNANT ET REGLEMENTANT LA CIRCULATION DES
VEHICULES A JALHAY chemin du Pont de Belleheid suite à des travaux de
reparations.**

Le Bourgmestre,

- Vu les travaux de refection du chemin du Pont de Belleheid par le service des travaux de la commune
- Vu l'impossibilité de circuler sur ce chemin Durant ces travaux
- Vu la loi relative à la Police de la circulation routière;
- Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant la tutelle sur les communes de la Région Wallonne, en ses aiticles LI 133-1° et LI 133-2;
- Vu les articles 134 et 135 de la nouvelle loi communale;
- Vu la circulaire ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière;
- Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière;
- Vu l' Arrêté Ministériel du 07/05/99 relatif à la signalisation des travaux et obstacles sur la voie publique;

ARRETE

Art. 1: Fermeture de la chaussée

Du 26 août 2024 à 06h00 jusqu'au 04 septembre 2024 à 18h00, le chemin n° 5 (chemin de Belleheid) sera fermé à la circulation :

- à hauteur de son intersection avec le parking du chalet de Pont de Belleheid (barrière) jusqu'à son intersection avec le carrefour suivant (chemin non numéroté)

Art. 2 : Ces mesures seront matérialisées par des panneaux conformes, (signaux C3 et) bien éclairés s'il échet.

Art. 3 : Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi.

Art. 4 : Expédition de la présente sera transmise à:

- Monsieur le Procureur du Roi/sect.Roulage de Verviers,
- Monsieur le Commissaire dirigeant les services d'intervention de la Zone des Fagnes
- au Cdt de la zone de Secours n° 4
- notre service des Travaux + ouvriers@jalahay.be
- notre police locale.

Jalahay, le 22 août 2024

Par délégation,

Michel PAROTTE
Echevin

